Rapport annuel 2017-2018

Commission scolaire des Appalaches

C'est avec fierté que nous vous présentons, au nom des membres du conseil des commissaires et de la direction générale, le Rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Appalaches (CSA). Il s'agit du dernier rapport en lien avec le Plan stratégique 2014-2018 et la convention de partenariat qui s'y rattache. Rappelons qu'en 2016, en vertu des ajustements législatifs en matière d'éducation annoncés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les conventions de partenariat avec les commissions scolaires, tout comme leur planification stratégique, avaient été prolongées pour deux ans. La CSA est ainsi restée fidèle à ses valeurs et à ses engagements, poursuivant sa mission en collaboration avec son personnel, ses partenaires et divers intervenants.

Le présent rapport a pour but de rendre compte des actions réalisées au cours de la dernière année scolaire et de dresser le bilan des résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat convenue avec le MEES afin d'améliorer notamment les taux de réussite et de diplomation de nos élèves.

À la lecture de ce rapport, vous aurez un survol des nombreuses activités et initiatives qui ont été mises en œuvre pour assurer la réussite et la persévérance scolaires de l'ensemble des 5 248 élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent nos établissements. Membres du personnel, parents, partenaires, bénévoles et membres du conseil des commissaires ont tous contribué à l'atteinte de nos objectifs.

Dans un autre ordre d'idée, l'année scolaire 2017-2018 aura été marquée par la mise en place du Comité de répartition des ressources (CRR) qui a tenu plusieurs rencontres en cours d'année pour établir les objectifs, principes et critères de répartition des ressources au sein de l'organisation. De plus, la CSA a participé à l'organisation et à la tenue de la 53e Finale des Jeux du Québec qui s'est déroulée du 27 juillet au 4 août 2018. Cette collaboration essentielle de la CSA a nécessité un apport important du Service des ressources matérielles puisqu'il a fallu rendre plusieurs sites de compétition et d'hébergement conformes aux exigences.

Les commissaires et les membres de la direction de la CSA ont également déposé en octobre dernier le tout nouveau Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Ce plan, exigé par le MEES, remplacera dès 2018-2019 l'ancienne planification stratégique. Un long processus de consultation a mené à la rédaction de cinq grandes orientations et d'une multitude d'objectifs gravitant autour de l'enjeu principal : la réussite des élèves. En effet, deux sondages, l'un s'adressant à la clientèle et l'autre à la communauté, ont permis de recueillir des informations en lien avec les besoins et les attentes et de fortifier les valeurs de respect, de responsabilisation, d'équité et de rigueur.

Soyez assurés que par la mise en place de ce nouveau plan d'engagement, nous poursuivons nos actions visant à toujours répondre aux besoins et aux attentes de notre clientèle en lui offrant des services de qualité.

M. Denis Langlois, président

M. Jean Roberge, directeur général

M. Denis Langlois
Président

M. Jean Roberge
Directeur général

LA RÉUSSITE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

Orientation 1

Objectif 1

D'ici 2018, augmenter de 5,7 % le taux moyen de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans, c'est-à-dire le faire passer de 72,3 % à 78 %. Cible du MEES : 84 % pour 2020.

Situation de départ	2012-2015[1]	Cible 2018	Cible 2020
72,3 %	74 %	78 %	84 %

Notre cible n'est pas atteinte puisque notre résultat de 74 % était le même en 2017. Notre cible, peut-être ambitieuse, a tout de même mobilisé les intervenants vers une démarche qui portera sans doute ses fruits au fil du temps. Nous avons progressé, mais il nous reste du chemin à parcourir.

Tous nos milieux déploient de grands moyens pour intéresser les élèves, les motiver et leur garantir un environnement d'apprentissage sain et aidant dans le but de les maintenir à l'école et de soutenir leur réussite. Parmi les moyens mis en place, notons la formation sur l'approche du lien d'attachement (outil qui permet à l'élève de développer un lien avec un adulte significatif) que plusieurs membres du personnel ont suivie avec le soutien de la CSA; les adultes qui s'inspirent de cette approche constatent que l'élève a plus confiance et se sent davantage en sécurité, sans compter une meilleure écoute de ses besoins, une meilleure compréhension de sa réalité et une relation, somme toute, plus positive. Cette approche forge un lien de complicité entre le parent, l'élève et le personnel, fait place à un accueil plus chaleureux des élèves et fait augmenter le niveau de tolérance. Elle facilite aussi le dépistage des problèmes que vit l'élève, autre que scolaire. De plus, les activités de valorisation et de reconnaissance se sont multipliées, qu'il s'agisse de galas méritas en fin d'étape ou d'année, d'éloges aux finissants, de bracelets de la brigade du bonheur, de sorties spéciales, de trophée du civisme, de lettres personnalisées aux élèves ou aux parents, ou encore de la publication des bons coups sur la page Facebook de l'école, dans le journal mensuel ou sur un téléviseur installé à l'entrée de l'école sur lequel défilent des photos ou des messages à propos des élèves méritants. La présence aux cours est aussi encouragée et valorisée dans d'autres milieux, notamment à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. On tente de créer un fort sentiment d'appartenance dans chacun des milieux.

Pour leur part, l'approche RAI (Réponse à l'intervention) et le Programme SCP (Soutien aux comportements positifs) prennent de l'ampleur dans plusieurs milieux. L'arrivée de mesures financières *ad hoc* a donné lieu à plus d'autonomie dans le choix des interventions ou des moyens à mettre en place selon les besoins : ajout d'enseignants et de techniciens en éducation spécialisée (TES) pour pallier certains problèmes, service de dépistage en ergothérapie chez les plus petits, création d'un centre d'apprentissage réservé aux sous-groupes ayant des besoins particuliers dans les classes, formations offertes aux parents sur divers sujets, développement d'une approche par les arts, présence accrue de divers intervenants en classe au secondaire, aménagement de moments de rencontres entre les intervenants pour discuter d'un ou de plusieurs élèves aux prises avec des problèmes; autant de moyens qui ont été mis en place grâce aux sommes générées par ces mesures *ad hoc*. Les milieux semblent satisfaits des choix qu'ils peuvent faire.

On reconnaît que le fait d'agir tôt dans le parcours scolaire, dès l'entrée à la maternelle, est une priorité. Les communications avec les CPE, les services de santé (CRDP et CRDI) et les services sociaux demeurent donc une préoccupation du milieu scolaire, même si ce n'est pas toujours évident. Le secteur urbain semble connaître moins de difficultés sur ce plan que les secteurs ruraux. Une attention spéciale est portée aux activités qui facilitent le passage primaire-secondaire, comme la concertation des deux ordres d'enseignement autour de la visite des milieux d'apprentissage du secondaire, les rencontres d'accueil individuelles pour les jeunes à besoins particuliers, un processus de cueillette de données amélioré pour les rencontres entre

[1] Mise à jour des données ministérielles en date d'octobre 2017

les intervenants portant sur le passage primaire-secondaire ou une aire de dîner réservée aux élèves de 1re secondaire dans le but de faciliter l'adaptation à leur nouveau milieu. Des activités reliées à l'approche orientante sont également présentes dans 94 % de nos milieux d'apprentissage du primaire et dans 100 % des milieux du secondaire.

Finalement, la motivation de la clientèle masculine est aussi une préoccupation. Outre de nombreuses activités sportives et culturelles visant à créer un sentiment d'appartenance, une attention particulière est portée au choix des livres. Les activités de robotique sont favorisées, des responsabilités sont attribuées aux garçons, l'horaire est rendu flexible dans certains milieux, des jeux médiévaux sont organisés tandis qu'un programme Plein-air a été créé au secondaire.

Comme on peut le constater, de nombreuses actions concrètes sont mises en place dans chacun des milieux pour faciliter la réussite de nos élèves et leur maintien à l'école.

Objectif 2

D'ici 2018, diminuer de trois le nombre moyen de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) parmi les élèves inscrits en FGJ*, c'est-à-dire passer de 48 à 45. Cible du MEES : 41 en 2020.

Situation de départ	2012-2015[2]	Cible 2018	Cible 2020
48	30	45	41

Nos résultats dans ce dossier sont encore une fois remarquables : nous sommes passés de 34 décrocheurs en 2017 à 30 décrocheurs en 2018, alors qu' on en comptait 48 au départ. Le nombre de décrocheurs diminue d'année en année. Nous avons largement dépassé la cible du MEES ainsi que notre propre cible.

Tous les efforts rattachés à la mise en place des moyens mentionnés précédemment portent sans contredit leurs fruits pour ce qui est de cet aspect de notre plan stratégique. À cela s'ajoute l'amélioration de la langue française qui est toujours l'un des dossiers priorisés à la CSA et dans chacun de nos établissements. Au fil des ans, de nombreux moyens ont été mis en œuvre en ce sens, particulièrement la multiplication d'activités de lecture et d'écriture pour tous nos élèves. Par ailleurs, depuis plus de sept ans, des examens communs sont effectués à chacun des cycles du primaire et du secondaire. L'analyse de ces résultats a permi la mise en place de moyens adéquats qui ont contribué à la diminution du nombre de décrocheurs. Nous sommes fiers de ce constat et nous continuons d'agir pour créer des milieux de vie stimulants tout en dépistant et en accompagnant les décrocheurs potentiels afin d'assurer leur réussite. Il est à noter que chaque année une réflexion s'opère à la CSA et dans les milieux concernés quant au taux de réussite obtenu par les élèves.

Objectif 3

Français – lecture : D'ici 2018, augmenter de 1 % le taux moyen de réussite en compréhension de lecture (examen préparé par la CSA) à la fin de la 5e secondaire, c'est-à-dire passer de 88,4 % à 89,4 %.

Situation de départ	2014-2017[3]	Cible 2018
88,4 %	88%	89,4 %

Au chapître de l'apprentissage du français, langue maternelle, notre résultat en compréhension de lecture se rapproche de celui du MEES.

* Formation générale des jeunes
2 Données CSA recueillies en octobre 2017
3 Données CSA recueillies en juin 2018

Objectif 4

Français – écriture : D'ici 2018, augmenter de 3 % le taux moyen de réussite en français écrit (examen préparé par le MEES) à la fin de la 5e secondaire, c'est-à-dire passer de 75,8 % à 78,8 %.

2011-2014	2014-2017[4]	Cible 2018
75,8 %	74,8 %	78,8 %

Après avoir constaté une infime hausse du taux moyen de réussite en français écrit en 2015-2016 (0,2 %), nous avons fait des efforts pour redresser la situation et nous avons noté l'an dernier une amélioration de 1,3 % par rapport à cette même année. Les données du MESS n'étant pas disponibles pour 2018, il est difficile de dire où on en est. Il reste tout de même du travail à faire pour atteindre les cibles du MEES. Nous poursuivons nos actions en ce sens pour améliorer les résultats obtenus en compréhension de lecture et en français écrit.

Plusieurs initiatives visant à stimuler l'apprentissage et l'intérêt pour la lecture et l'écriture sont mises en place chaque année. Plus de 80 % de nos établissements ont, en effet, proposé cette année de nouveaux moyens qui s'ajoutent à ceux déjà en place, comme la lecture numérique, la lecture entre les pairs, la pratique de la lecture après l'école, un projet d'enseignement explicite en lecture, niveau 5e année du primaire, la numérisation vocale de romans à lire en français pour les élèves atteints de dyslexie, le renouvellement de séries de romans à lire en classe ainsi que la formation des enseignants en stratégie de lecture. Par ailleurs, l'enseignement explicite, la différenciation pédagogique, l'intervention orthopédagogique et le soutien en éducation spécialisée demeurent des champs d'actions qui sont priorisés par la CSA et les établissements.

Objectif 5

D'ici 2018, augmenter de 3,5 % le taux moyen de qualification et de diplomation des élèves des classes de FAE** (FMSS*** et FPT****), c'est-à-dire passer de 37,75 % à 41,3 %.

Situation de départ	2014-2017[5]	Cible 2018
37,75 %	54,3 %	41,3 %

Depuis 2009, nous avons consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration du taux de qualification et de diplomation dans les classes de FAE et nous constatons que les résultats sont plus que concrets. Nous nous situons largement au-dessus de notre propre cible. La concertation des intervenants dans l'accompagnement de ces élèves est certes la clé de notre succès. Nous comptons donc poursuivre dans cette voie afin de donner à ces élèves la motivation dont ils ont besoin pour terminer leurs études.

Objectif 6

D'ici 2018, atteindre un taux moyen de 39 % du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP) en rapport avec le nombre total d'élèves inscrits, c'est-à-dire passer de 35,1 % à 39 %. Cible du MEES : 44,5 % en 2020.

Situation de départ	2012-2015[6]	Cible 2018	Cible 2020
35,1 %	28,44 %	39 %	44,5 %

Malgré une démarche concertée entre les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle, conjuguée à une importante promotion des services en formation professionnelle offerts à la CSA, et en dépit d'une sensibilisation aux métiers faite dès le primaire par l'approche orientante, les

[4] Données du MEES non disponibles pour 2018
** Formation axée sur l'emploi
*** Formation en métiers semi-spécialisés
**** Formation préparatoire au travail
[5] Données CSA recueillies à l'automne 2017
[6] Données CSA recueillies à l'automne 2018

inscriptions des moins de 20 ans en formation professionnelle demeurent toujours à la baisse. Il semble que nos élèves préfèrent poursuivre en formation générale puisque notre taux de qualification et de diplomation est stable et que le nombre de décrocheurs diminue. Quoi qu'il en soit, nous constatons que nous nous situons tout de même au-dessus de la moyenne provinciale (21,6 %), ce qui nous incite à persister dans notre démarche de proposer la formation professionnelle à notre jeune clientèle. Les intervenants de nos milieux connaissent les effets de leurs interventions sur la réussite des élèves et sur l'importance accordée à l'obtention d'un diplôme, et ils travaillent tous en ce sens. Le Centre de formation professionnelle Le Tremplin a créé un événement « Portes ouvertes » pour faire connaître ses installations et les possibilités de formation qu'on y offre, et il a mis sur pied un Salon de l'emploi. Notons également que des représentants du Centre viennent rencontrer les étudiants de l'éducation aux adultes, que la publicité sur Facebook est accentuée, qu'une publicité conjointe avec le Cégep de Thetford a été créée et qu'un prix en lien avec la formation professionnelle a été ajouté au gala méritas d'une école secondaire.

Objectif 7

Assurer le suivi des stratégies d'intervention déployées dans les écoles primaires et secondaires pour prévenir et traiter la violence, incluant les actes d'intimidation.

Le 12 juin 2012, la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation*[7] *et la violence*[8] *à l'école* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Elle modifie la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), notamment en créant de nouvelles obligations de reddition de comptes pour le directeur de l'école et pour la commission scolaire.

Ainsi, le directeur de l'école doit maintenant transmettre au directeur général de la commission scolaire, pour chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont il est saisi, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui a été fait (art. 96, al. 12 de la LIP).

De son côté, la commission scolaire doit dorénavant faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96, al. 12 de la LIP, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève (art. 220, al. 4 de la LIP).

Conformément à la Loi, voici la nature des événements d'intimidation et de violence qui ont été transmis à la direction générale par les directions d'établissement au cours de l'année scolaire 2017-2018.

- Écoles : Saint-Noël (11), Sainte-Bernadette (7), Arc-en-Ciel (2), Étincelle (1), Saint-Louis (1), Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie (9), Polyvalente de Disraeli (5) et Sainte-Luce (1).
- Au total, il y a eu 37 événements d'intimidation ou de violence dans ces écoles. D'autres situations rapportées n'ont pas mené à la conclusion qu'il y a eu intimidation ou violence.
- Aucune des interventions n'a fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève.

On applique la tolérance zéro sur ce point dans chacun de nos établissements. Cette culture est maintenant établie et les intervenants travaillent en ce sens.

7 Par « intimidation », on entend tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

8 Par « violence », on entend toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne et ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse ou de léser, blesser ou opprimer la personne en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

L'IMPLICATION ET L'ÉPANOUISSEMENT DU PERSONNEL

Consciente que le développement de sa clientèle passe par sa principale richesse, soit les ressources humaines, la CSA encourage l'implication, le développement et l'épanouissement du personnel. C'est pourquoi elle favorise l'engagement, la fidélisation et la reconnaissance par une gestion humaine de ses ressources.

Objectif 1

Permettre au personnel de la CSA de bien se développer professionnellement : accueil, accompagnement, formation, évaluation.

Pour le volet de l'accueil et de l'accompagnement, le Service éducatif et le Service des ressources humaines ont fait vivre à une première cohorte d'enseignantes et d'enseignants le nouveau programme d'insertion professionnelle. Ce sont plus de 29 mentorés qui ont ainsi profité de l'expertise de leurs collègues à travers des échanges, des formations et des présentations ayant donné lieu à un transfert de connaissances et de compétences. Le tout a favorisé une meilleure intégration professionnelle de nos enseignantes et enseignants.

En ce qui concerne le volet formation, dont la planification se fait à partir d'une consultation annuelle, le Service des ressources humaines recueille les besoins en perfectionnement exprimés par l'ensemble du personnel, puis assure un suivi en collaboration avec les divers comités de perfectionnement. Les employés peuvent ainsi demeurer à l'affût des plus récents développements dans le domaine de l'éducation. Voici quelques exemples :

- une quarantaine d'employés de soutien ont été formés sur les aides technologiques (iPad et TNI), de même que sur la gestion du temps et des priorités;
- un total de 32 professionnels ont assisté à diverses formations spécifiquement liées à leur domaine d'emploi.

Sur le plan de l'évaluation, le Service des ressources humaines a élaboré en 2016-2017 de nouveaux outils d'accompagnement et d'évaluation du personnel enseignant, conformément aux 12 compétences professionnelles attendues du programme de formation du personnel enseignant.

En 2017-2018, en cohérence avec cette démarche, les grilles d'évaluation de toutes les catégories de personnel de soutien ont été, à leur tour, entièrement revues en fonction de l'approche axée sur la gestion des compétences et des comportements attendus. Les gestionnaires peuvent désormais s'aider des divers indicateurs pour mieux cibler les besoins de formation et les compétences à développer chez les membres du personnel afin de bien accompagner ces derniers dans leur développement professionnel.

Objectif 2

Faciliter le développement personnel des ressources humaines de la CSA.

Pour une troisième année consécutive, le Comité mieux-être de la CSA a poursuivi la promotion de la santé globale auprès du personnel. C'est ainsi que chaque unité administrative a été invitée à élaborer des activités visant un meilleur équilibre travail-vie personnelle. Dans certains milieux, des activités sociales et sportives ont été organisées pour les employés et leur famille, tandis qu'ailleurs le personnel a eu accès à la salle d'entraînement de l'école. Dans d'autres cas, une communauté de communication a été créée, des rencontres professionnelles régulières ont été instaurées, des lieux physiques ont été améliorés, des tables pour le personnel ont été installées à l'extérieur, et des concours et des activités sociales ont eu lieu.

Sur le plan de l'activité physique, afin de bien répondre aux besoins exprimés et dans le but de diversifier l'offre de service, la CSA a maintenu les activités sportives qu'elle propose depuis maintenant quelques années. Au-delà des activités de CrossFit, de Stretching et de Yoga, celle de Zumba a également été maintenue. Au total, 202 personnes ont bénéficié de ces activités. Il s'agit d'une très légère diminution de 14 participants par rapport à l'année précédente. Cependant, la satisfaction et l'assiduité des participants demeurent présentes, ce qui justifie le maintien de ces activités, moyennant certaines modifications.

Types d'activités	CrossFit	Stretching	Yoga	Zumba
Nombre de participants	128	17	44	13

Objectif 3

Assurer une gestion mobilisatrice de tout le personnel et un engagement individuel.

Dans un souci de valorisation du personnel et de développement du sentiment d'appartenance, le Service des ressources humaines a souligné, à l'automne 2017, le départ du personnel nouvellement retraité.

Aussi, soucieux de s'améliorer continuellement, de mieux servir et écouter le personnel, et de trouver de nouvelles façons de le mobiliser, le Service des ressources humaines s'est formé à l'approche *Lean*. Un premier processus de gestion a donc été décortiqué pour sonder, par la suite, les attentes du personnel fréquentant le Service des ressources humaines. À la lumière des résultats obtenus et de divers travaux, un processus de gestion a été révisé et des moyens concrets ont été déployés pour accroître l'efficience des démarches effectuées avec les établissements et le personnel. Tout cela aura d'ailleurs mené à la modification des lieux physiques du Service. De plus, des procédures et outils de contrôle visant l'amélioration de nos vérifications internes sont en cours d'élaboration.

En terminant, bien que ces travaux ne soient pas en lien direct avec les trois objectifs de développement du Service des ressources humaines, des réflexions en vue d'une future politique à l'égard de la *Loi sur le cannabis* ont été amorcées. La volonté de la CSA est d'être mieux outillée pour accompagner le personnel et le sensibiliser aux possibles effets néfastes de la consommation de cannabis en milieu de travail. Cette politique relative à la consommation de drogues, d'alcool et de médicaments a été adoptée à l'automne 2018 par le conseil des commissaires.

La CSA considère la collaboration avec les parents comme un élément essentiel à la réussite. Pour cette raison, elle souhaite leur participation afin de les aider à soutenir la réussite de leur enfant.

UNE COLLABORATION ESSENTIELLE AVEC LES PARENTS

Objectif 1

Favoriser l'implication des parents et les soutenir dans leur engagement pour la réussite de leur enfant.

D'une part, selon les besoins exprimés par la CSA ou par les parents, des rencontres annuelles sont planifiées entre le comité de parents et la CSA afin de renseigner adéquatement les représentants des parents et d'entendre leurs préoccupations. Cette information retourne dans chaque milieu par le biais des rencontres du conseil d'établissement.

D'autre part, au fil des ans, tous les établissements ont mis en place de nombreux moyens pour informer les parents de façon simple et efficace : réunions d'information, infoparents, calendriers mensuels du primaire, documents occasionnels d'information envoyés dans les sacs d'école ou par courriel, messages notés dans l'agenda scolaire, etc. La plupart des milieux utilisent des listes de courriels pour communiquer avec les parents, voire un site Web ou une page Facebook pour rejoindre ceux qui sont branchés. Au secondaire, en particulier, les parents sont avisés par message téléphonique ou par courriel automatisé dès que leur enfant s'absente et peuvent donc justifier ou non l'absence de celui-ci. Cette façon de faire assure globalement un meilleur suivi.

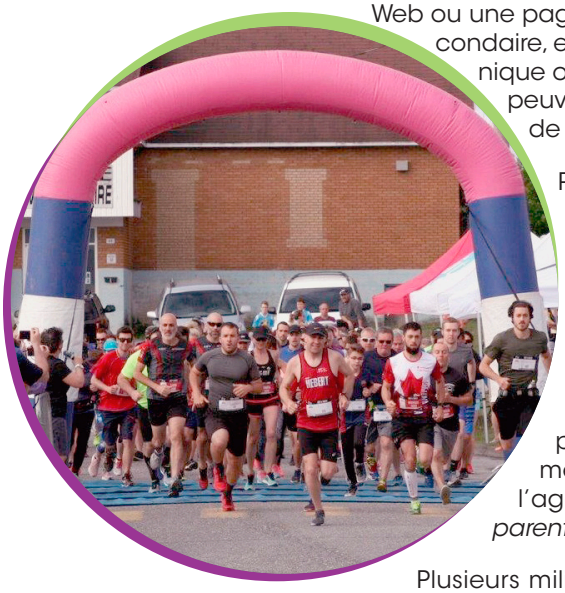

Par ailleurs, plusieurs communications sont acheminées aux parents durant l'année pour les informer des résultats de leur enfant et les aider à encourager la réussite de ce dernier. En cas de problèmes particuliers, une étroite communication doit s'établir entre les parents et l'école, selon la demande de l'une ou l'autre des parties. Dès lors, s'il y a lieu, un plan d'intervention est établi et on y prévoit les mesures de soutien nécessaires. De plus, toutes les écoles possèdent des outils qu'elles mettent à la disposition des parents pour les soutenir dans l'accompagnement de leur enfant, que ce soit des documents intégrés à l'agenda scolaire, des publications comme *Coup de pouce parents*, des formations ou encore des prêts de livres.

Plusieurs milieux favorisent la participation des parents aux activités spéciales de l'école, notamment certaines activités culturelles, éducatives ou sportives et la remise de méritas ou de certificats aux élèves.

La collaboration et l'implication des parents, tant pour l'accompagnement de leur enfant que pour l'amélioration du milieu de vie, sont souhaitées et toujours très appréciées. Les parents bénévoles et collaborateurs reçoivent des lettres de remerciement et sont parfois invités à des activités de reconnaissance, comme des soupers ou des soirées de bénévoles.

Contribuant au maintien et au renforcement de l'infrastructure économique régionale, la CSA vise une ouverture, une présence et une implication auprès de la communauté. Elle espère ainsi créer un partenariat enrichi et efficace.

UN PARTENARIAT ENRICHI ET EFFICACE AVEC LA COMMUNAUTÉ

Objectif 1

Développer et consolider des liens de partenariat avec le milieu.

La collaboration fort réussie de la CSA avec la Ville de Thetford Mines et le comité organisateur lors de la 53e Finale des Jeux du Québec constitue sans contredit le plus bel exemple de partenariat avec le milieu. Cette association a nécessité un engagement considérable de la part du Service des ressources matérielles et de plusieurs établissements dont les installations ou les locaux étaient requis, que ce soit pour accueillir la compétition ou héberger les athlètes. Nous sommes fiers d'affirmer que la CSA et ses établissements prennent une place importante dans la communauté chaque année. À cet effet, plus d'une cinquantaine d'organismes issus des milieux communautaire, culturel, municipal, de la santé, de l'éducation ou des affaires ont été répertoriés et entretiennent tous des liens avec notre organisation et nos établissements, que ce soit dans le cadre de leur mandat habituel ou celui de projets spéciaux comme les Jeux du Québec. Chaque année, de nouveaux partenariats se développent et nous en sommes très heureux.

On constate également la présence de plusieurs représentants de la CSA au sein de conseils d'administration et de différents comités, tant à l'échelle locale que régionale. Voilà le signe que la CSA fait partie d'une communauté qui veut travailler en partenariat pour assurer la réussite de ses élèves qui formeront la société de demain.

Objectif 2

Assurer le rayonnement de la CSA et de ses établissements.

Parce qu'ils font partie d'une communauté, la CSA et ses établissements ont la préoccupation de maintenir une visibilité constante auprès de la population. Les conférences de presse, tout comme les nombreuses activités publicisées dans les médias locaux ou régionaux et sur les réseaux sociaux, témoignent de ce souci d'information. À cela, il faut ajouter la publication du rapport annuel et sa présentation lors d'une séance publique d'information.

Plus particulièrement, voici quelques activités ayant une portée régionale qui sont soulignées par certains établissements : des semaines thématiques telles Le goût d'entreprendre, le Salon de l'emploi, le Salon des organismes et des programmes et le Salon de la formation professionnelle.

Objectif 3

Faire en sorte que l'offre de service en formation professionnelle réponde aux besoins des entreprises et des partenaires de la région.

Le Service aux entreprises (SAE) de la CSA aide les entreprises de la région à demeurer concurrentielles en perfectionnant leurs employés pour divers secteurs de formation. En 2017-2018, 730 employés de différents milieux ont reçu pas moins de 3 218 heures de formation.

D'autres formations ciblées ont également été offertes, notamment en ce qui concerne l'esthétique automobile, la francisation, la création de sites Web et le commerce en ligne.

Nous tentons d'être continuellement à l'affût des besoins de notre milieu en matière de formation.

État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

REVENUS	2018	2017
Subvention de fonctionnement du MEES	56 849 563 $	53 731 650 $
Autres subventions et contributions	167 250 $	259 027 $
Taxe scolaire	12 711 741 $	12 016 372 $
Droits de scolarité et frais de scolarisation	232 286 $	219 583 $
Ventes de biens et services	4 235 395 $	4 062 469 $
Revenus divers	760 253 $	680 871 $
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	141 990 $	156 493 $
Total des revenus	75 098 478 $	71 126 465 $

CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	32 641 455 $	31 795 883 $
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	18 717 442 $	17 526 771 $
Services d'appoint	9 410 624 $	9 055 246 $
Activités administratives	3 760 629 $	3 367 318 $
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 214 554 $	6 834 886 $
Activités connexes	2 850 286 $	2 222 149 $
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	80 122 $	25 051 $
Total des charges	74 675 112 $	70 827 304 $

EXCÉDENT DE L'EXERCICE	423 366 $	299 161 $

EXCÉDENT DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS	0.56 %	0.42 %

État de la situation financière au 30 juin 2018

ACTIFS FINANCIERS	2018	2017
Encaisse	607 448 $	750 979 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	8 135 443 $	8 889 690 $
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 858 226 $	1 169 331 $
Subvention à recevoir - Financement	17 842 556 $	18 914 332 $
Taxe scolaire à recevoir	888 702 $	976 038 $
Débiteurs	945 818 $	1 056 928 $
Stocks destinés à la revente	52 448 $	51 367 $
Total des actifs financiers	**31 330 641 $**	**31 808 665 $**

PASSIFS		
Emprunts temporaires	0 $	1 000 000 $
Créditeurs et frais courus à payer	7 831 165 $	8 233 648 $
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 379 344 $	2 647 298 $
Revenus perçus d'avance	442 690 $	408 748 $
Provision pour avantages sociaux	3 753 665 $	3 673 543 $
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	61 095 568 $	60 101 517 $
Autres passifs	1 170 096 $	342 995 $
Total des passifs	**78 672 528 $**	**76 407 749 $**

DETTE NETTE	**(47 341 887 $)**	**(44 599 084 $)**

ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	50 842 123 $	47 738 295 $
Stocks de fournitures	253 474 $	263 339 $
Charges payées d'avance	197 667 $	125 461 $
Total des actifs non financiers	**51 293 264 $**	**48 127 095 $**

EXCÉDENT ACCUMULÉ	**3 951 377 $**	**3 528 011 $**

EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE SELON LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MEES	2018	2017
Excédent brut accumulé au 30 juin	3 951 377 $	3 528 011 $
Moins :		
- Valeur comptable nette des terrains	823 481 $	823 481 $
- Subvention de financement à recevoir portant sur la provision pour avantages sociaux	2 749 950 $	2 789 546 $
EXCÉDENT NET ACCUMULÉ DISPONIBLE AU 30 JUIN	**377 946 $**	**(85 016 $)**

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*. La LGCE établit des obligations particulières pour les commissions scolaires, notamment d'inclure dans son rapport annuel le bilan des contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus et qui sont conclus entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018. De plus, cette loi exige aux organismes de faire état des effectifs par catégories d'emplois, et ce, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

LGCE	Contrats conclus avec les personnes morales/sociétés	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total des contrats
Nombre de contrats	8	0	8
Valeur des contrats	2 639 326 $	0	2 639 326 $

LGCE	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	64 864,00	0,00	64 864,00	39
Personnel professionnel	77 117,58	0,00	77 117,58	56
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	589 459,66	499,34	589 959,00	637
Personnel de bureau, technicien et assimilé	352 584,43	527,86	353 112,29	476
Agent de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 485,01	0,00	17 485,01	10
Étudiants et stagières	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 101 510,68	1 027,20	1 102 537,88	1 218
Cible du MEES (heures rémunérées) en date du 19 octobre 2015	1 066 329,53	L'écart entre les heures rémunérées par la CSA (1 102 537,88) et la cible du MEES transmise le 19 octobre 2015 (1 066 329,53) se situe à 36 208,35. Le dépassement de la cible du MEES s'explique par : • La mise en place de mesures dédiées par le MEES a donc permis l'ajout de personnel auprès des élèves. • L'ajout de classes de maternelle-4 ans • De plus, il importe de préciser que le nombre d'employés qui se chiffre à 1218 pour la période visée ne correspond pas à 1218 personnes distinctes puisque toutes les personnes qui sont absentes pour des raisons médicales ou autres sont comptabilisées dans cette donnée de même que leur remplaçant. Cela signifie que toutes les suppléances et les remplacements inhérents sont comptabilisés en plus des personnes absentes. • Également, si l'employé travaille dans deux corps d'emplois, ce même employé est comptabilisé en double.		

LGCE

2017
2018

Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, deux plaintes ont été traitées par la protectrice de l'élève dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire des Appalaches.*

Les deux plaintes étaient de même nature. Elles concernaient l'autorisation de fréquenter une école sur le territoire d'une commission scolaire voisine. Les deux plaintes ont été jugées non fondées et les plaignants se sont prévalus de leur droit de révision de décision auprès du Conseil des commissaires de la CSA.

Treize autres situations ont été l'objet de communications avec la protectrice de l'élève. Certaines étaient des demandes d'information ou de conseils, et d'autres correspondaient à des insatisfactions. Cependant, les étapes du cheminement d'une plainte n'étant pas complétées, les plaignants ont été invités à poursuivre leur démarche selon les étapes prévues au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la commission scolaire.

Une des situations portées à l'attention de la protectrice de l'élève concernait une situation d'intimidation. Dans le respect de la procédure d'examen des plaintes, le plaignant a été invité à communiquer d'abord avec la direction de l'école et avec le responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire.

Odette Lessard, protectrice de l'élève

Traitement des plaintes

Le secrétaire général de la CSA, responsable de l'examen des plaintes, a traité 37 plaintes au cours de l'année scolaire 2017-2018.

La Commission scolaire des Appalaches n'a reçu aucune plainte s'adressant à un commissaire en vertu du *Règlement CC-R-04* relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

Vous pouvez consulter ce règlement à l'adresse suivante :
www.csappalaches.qc.ca/fr/notre-organisation/commissaires/code-d-ethique/

Extrait de la déclaration de services de la CSA

Une qualité assurée des services

Lorsqu'une personne communique avec un établissement ou l'un des services administratifs de la CSA, elle est en droit de s'attendre :

- à être traitée avec respect;
- à être accueillie de façon courtoise et à connaître l'identité de la personne à qui elle s'adresse;
- à recevoir, dans un délai raisonnable, si la demande est traitée par courriel ou par boîte vocale, un avis précisant le délai de traitement de la demande;
- à recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- à ce que le caractère confidentiel de la demande soit respecté;
- à ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- à obtenir des explications claires et précises;
- à être dirigée vers l'un des services appropriés à la demande formulée.

Saviez-vous que?

2017
2018

Les ressources matérielles

Investissements de 4 500 000 $

- Mise à niveau de la piste d'athlétisme de la Polyvalente de Thetford Mines en vue des Jeux du Québec 2018 et travaux connexes, dont l'ajout d'un bâtiment de service
- Remplacement des systèmes de chauffage par des plinthes électriques aux écoles de la Passerelle et du St-Nom-de-Jésus
- Projet pilote de réfection de murs extérieurs à l'école Notre-Dame
- Remplacement de fenêtres à l'école de la Pierre-Douce et à la Polyvalente de Disraeli
- Réfection de systèmes de ventilation et d'éclairage au CFP Le Tremplin et à la Polyvalente de Disraeli
- Réfection des salles de bain des garçons aux écoles de l'Arc-en-Ciel et Paul VI
- Ajout d'un ascenseur intérieur à l'école du Tournesol

Les ressources informatiques

Investissements de 475 000 $

- Réalisation de projets majeurs avec la GRICS afin de solidifier notre infrastructure informatique :
  - Phase 1 : Gestion déléguée
  - Phase 2 : Services d'hébergement
- Participation avec le MEES et la GRICS à un projet pilote d'amélioration de la sécurité informatique
- Amélioration de la capacité et de la vitesse du réseau filaire
- Amélioration du réseau sans fil par l'ajout de bornes et commutateurs, et accessibilité à ce réseau pour tous les élèves
- Remplacement de périphériques dont 225 ordinateurs et ajout de 15 tableaux numériques interactifs

La clientèle

Élèves répartis dans les 19 écoles primaires	2 983
Élèves répartis dans les 3 polyvalentes	1 772
Équivalent d'élèves à temps plein en formation professionnelle	282,69
Équivalent d'élèves à temps plein à l'éducation des adultes	211,14

Le personnel

Personnel enseignant à temps complet	335
Personnel de soutien à temps complet	143
Personnel de soutien à temps partiel	106
Personnel-cadre à temps complet	34
Personnel-cadre à temps partiel	2
Personnel professionnel à temps complet	37
Personnel professionnel à temps partiel	4

Le transport scolaire

Nombre d'élèves transportés	3 541	Nombre de parcours	409
Nombre de transporteurs	12	Nombre de km parcourus	7 745 km/jr
Nombre de véhicules	109	Budget	7 428 838 $

Gestion documentaire et archives

Nombre interne de demandes d'accès	1 142
Nombre externe de demandes d'accès	154
Total des demandes d'accès	1 296

Faits saillants

BRAVO!

Un hommage bien mérité

C'est avec fierté que la Commission scolaire des Appalaches a vu l'un de ses employés, un surveillant à la Polyvalente de Disraeli, M. Richard Gagnon, être décoré de la Médaille de bronze de l'Ordre du mérite scolaire décernée par la Fédération des commissions scolaires du Québec. Cette distinction est attribuée à un individu ayant contribué de façon remarquable à l'avancement de l'éducation, et particulièrement à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement. Tout au long de sa carrière de 45 ans, M. Gagnon s'est avéré un modèle inspirant pour tous les élèves qui l'ont connu, côtoyé et apprécié.

Un étudiant émérite

Samuel Green, un étudiant dans le Programme de véhicules légers au Centre de formation professionnelle Le Tremplin a fait honneur à la Commission scolaire des Appalaches à l'occasion de la 24e édition des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies qui s'est tenue à Edmonton alors qu'il a remporté la médaille d'argent. Représentant le Québec, il a pris part pendant deux jours à une série d'épreuves sur onze postes de travail différents. Entraîné par son enseignant M. Robert Bolduc, Samuel a démontré une discipline exceptionnelle en ne ménageant pas les heures d'études et de pratique.

Une grande première réussie

Ce sont plus de 3 000 élèves des écoles primaires de la CSA qui ont répondu à l'appel qui leur a été lancé, en mai dernier, à participer au Grand Défi Santé Primaire et au Marathon à relais. Pour la première fois, les deux activités s'unissaient pour un même grand rendez-vous, et ce, en présence du célèbre cycliste M. Pierre Lavoie. Visant à encourager les saines habitudes de vie, l'événement s'est avéré un vif succès.

Un projet local gagnant au Défi OSEntreprendre

L'édition 2018 du concours Défi OSEntreprendre a couronné un projet de l'école du Tournesol à titre de grand gagnant de la dernière édition au niveau national, et ce, parmi les quelque 328 projets soumis. Le projet Hula-Tubes, proposé par l'enseignante Mme Michèle Mercier et ses élèves, a mérité la faveur du jury pour son originalité. Consistant à transformer des tubulures d'érable pour fabriquer des Hula-Tubes utilisés dans le cadre du mois des cubes énergie, le projet se voulait à la fois éducatif et environnemental.

La robotique et un enseignant à l'honneur

Une quarantaine d'élèves des écoles primaires de la CSA ont profité d'un camp de robotique organisé pendant la semaine de relâche afin de s'initier ou de parfaire leurs connaissances dans le domaine. En plus de leurs apprentissages, ils ont aussi assisté à des conférences et participé à des visites industrielles. Le responsable de cette activité à la CSA, M. Dave Tardif, a d'ailleurs été honoré lors du gala du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches (RCSRCA) en recevant le Prix Reconnaissance pour son rôle et ses efforts soutenus pour la promotion de la robotique auprès des enseignants et des élèves.

Les commissaires

2017
2018

M. Denis Langlois
Président

M. Yvon Gosselin
Vice-président
Circonscription **9**

M. Fernand Gagné
Circonscription **1**

M. Daniel Beaudoin
Circonscription **2**

M. Jean François Hamel
Circonscription **3**

M. Ghislain Hamel
Circonscription **4**

M. Gilbert Hallée
Circonscription **5**

M. Daniel Bertrand
Circonscription **6**

Mme Sonia Vachon
Circonscription **7**

M. Jean Yves Turgeon
Circonscription **8**

M. Jean Roberge
Directeur général

M. Gilles Auclair
Commissaire-parent **EHDAA**

M. Sylvain Groleau
Commissaire-parent - **primaire**

Mme Sylvie Bourbonnais
Commissaire-parent - **secondaire**

Commission scolaire des Appalaches

S'engager *et* réussir !

650, RUE LAPIERRE, THETFORD MINES (QUÉBEC) G6G 7P1 • TÉL. : 418 338-7800 • TÉLÉC. : 418 338-7845 • WWW.CSAPPALACHES.QC.CA